

## Besoin d'une qualification reconnue sur le marché du travail ?

Deux choix sont possibles :

- 1 **1** Votre expérience vous a permis d'acquérir des connaissances et des compétences : vous pouvez tenter de valider un diplôme grâce à la **VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)**

### La VAE, c'est accessible à qui ?

A tous ! Une seule condition : avoir au moins une année d'expérience, en continu ou non, salariée ou non, durant lesquelles ont été acquises les connaissances et compétences visées par le diplôme.

### Comment ça se passe ?

Vous déposez une pré-candidature dont nous vérifions la recevabilité, puis, grâce à un accompagnement personnalisé, vous rédigez un dossier et le soutenez devant un jury qui décide alors de l'étendue de votre validation du diplôme : néant, partielle ou totale. S'il décide d'une validation partielle, il vous notifie des prescriptions à réaliser pour l'obtention définitive du diplôme.

- 2 **2** Vous aimeriez plutôt reprendre vos études : vous pouvez accéder à un niveau de cursus même si vous n'avez pas le diplôme requis grâce à la **VAP (Validation des Acquis Professionnels)**

### Comment ça se passe ?

Lors de votre candidature au diplôme, il vous sera proposé de compléter un dossier de VAP. C'est donc très simple, il vous suffit de constituer ce dossier complémentaire à votre dossier de candidature. Selon la durée de votre expérience, le rapport entre celle-ci et le contenu du diplôme, vous serez autorisé ou non à vous inscrire.

### ... et comment financer tout cela ?

Votre projet, peut, selon votre cas, être pris en charge par un employeur, les OPCA, les OPACIF, l'Etat, les Conseils régionaux, le Pôle Emploi. Nous vous accompagnons dans cette recherche de financement.

*Quel que soit votre projet à l'Université Paris Descartes,  
nous sommes les partenaires de sa réussite*

*[www.scfc.parisdescartes.fr](http://www.scfc.parisdescartes.fr)*

## ... et si on récapitulait ?

